

Dispositif ASLL

REF : ASLL2014005

Signataire : DC/MF

Séance du Conseil Municipal du 26/06/2014

RAPPORTEUR : Roland CECCOTTI-RICCI

OBJET : Convention relative au financement de l'accompagnement social lié au logement par le fonds de solidarité logement 2014

EXPOSE :

L'A.S.L.L est un suivi social individuel et intensif prenant en compte la globalité de la situation du ménage afin de l'aider à résoudre sa problématique logement. Il s'agit d'un suivi portant sur l'accès ou le maintien dans le logement.

C'est une mesure qui relève d'un contrat entre le(s) bénéficiaire(s) et l'organisme agréé par le Département de la Seine-Saint-Denis pour effectuer la mesure d'A.S.L.L. Le contrat est élaboré entre le bénéficiaire et l'organisme. Il précise la durée du contrat, les objectifs à atteindre, les problèmes à résoudre et les modalités concrètes du suivi (fréquence et nature des entretiens).

Le travailleur social chargé de la mesure d'A.S.L.L prend le relais, durant une période limitée, du travailleur social qui suit habituellement la famille en polyvalence de secteur.

Il est coordonnateur des actions menées avec la famille en s'appuyant sur l'ensemble du partenariat local en fonction des problématiques rencontrées. L'organisme s'assure que l'intervention du travailleur social s'inscrit en cohérence avec le projet travaillé en amont et qu'il prépare la possibilité d'un suivi ultérieur.

La ville s'est dotée de ce dispositif en 1998, et en 2002, le Conseil Général a validé un deuxième poste de travailleur social, suite notamment à la signature du premier protocole Lienneman et à l'engagement pris par la ville quant à la résorption de l'habitat indigne

Une secrétaire à temps plein assure l'accueil et les tâches administratives courantes du dispositif.

Le Conseil Général a agréé la ville pour la réalisation de 440 mois/mesures sur l'année à raison de 322.99 € le mois/mesure, qui correspondent à deux postes équivalents temps plein d'Assistante Sociale.

Le financement octroyé à la ville, après validation du bilan annuel d'activité, tant quantitatif que qualitatif, s'élève chaque année à 142 116 €.

En 2013, le dispositif a réalisé 483 mois - mesures pour 77 ménages (110 % des objectifs).

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de mise en œuvre et de financement des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement exécutées par la commune.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention entre la commune d'Aubervilliers et le Département de Seine – Saint-Denis pour la période du 1^{er} Janvier 2014 au 31 décembre 2014.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 26 JUIN 2014

Présents :..... 45

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 26 Juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 Juin 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Mériem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine , MM TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, HAMDANE Bouchra, ALVES Présilya, MM MENIA Fayçal, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Eric PLEE	Représenté par :	Mériem DERKAOUI
Josiane MILLA	Représenté par :	Thérèse MBONDO
Rachid ZAÏRI	Représenté par :	Claire VIGEANT
Hakim RACHEDI	Représenté par :	Omar AIT BOUALI

M. Marc RUER parti avant le vote de la question n°185

Secrétaire de séance : Mme Leïla TLILI

Direction Générale de la Solidarité / Pôle de l'Action Sociale et de l'Autonomie

Dispositif ASLL

REF : ASLL2014005

Signataire : DC/MF

OBJET : Convention relative au financement de l'accompagnement social lié au logement par le fonds de solidarité logement 2014

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi du 31 mai 1990 modifiée, qui prévoit que le fonds de solidarité logement prend en charge des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans le logement des personnes bénéficiant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées,

Vu le projet de convention à passer entre la ville et le Conseil Général de la Seine Saint Denis concernant le financement du dispositif d'Accompagnement Social Lié au Logement pour 2013,

Considérant l'expérience de la commune qui est agréée, depuis 1998, par le Département de Seine Saint-Denis pour réaliser des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement dans le cadre de « l'accès » et du « maintien » dans le logement,

Considérant le bilan annuel de 2013 montrant que 483 mois/mesures ont été réalisés pour 77 ménages (soit 110 % des objectifs),

Considérant que le Conseil Général finance chaque année ce dispositif pour un montant de 142 116 €,

Considérant qu'il convient d'entériner ce dispositif pour l'exercice 2014.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : le Maire à signer la convention relative au financement de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), à intervenir avec le Département de la Seine Saint Denis pour

la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération.

DIT : que la recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours...

L'Adjoint Délégué

Mme Maria MERCADER Y PUIG
17^{ème} Adjointe au Maire



Reçu en Préfecture le : 27/06/2014
Publié le : 27/06/2014
Certifié exécutoire le : 27/06/2014

L'Adjoint Délégué

Mme Maria MERCADER Y PUIG
17^{ème} Adjointe au Maire

